



à l'initiative de :

* intersyndicale éducation 64 :
FSU (SNUipp, SNES), SGEN-CFDT, CNT,
FERC-CGT

* Comité des précaires
de l'Education nationale 64

* FCPE 64

La précarité n'est pas simplement le problème des précaires

Sans le recours massif aux précaires, embauchés dans des conditions de plus en plus scandaleuses, l'Education Nationale ne pourrait plus fonctionner. La politique gouvernementale passe par un recours systématique aux précaires :

pour remplacer : des fonctionnaires **sous statut** dans des métiers existants (les vacataires et contractuels remplacent les profs ;

- pour exercer de nouveaux métiers nécessaires (comme le font les AVS et les EVS)
- pour laisser croire aux parents qu'est prise en compte leur demande d'amélioration du système éducatif.

La précarité dans l'Education Nationale, c'est :

- * des critères d'embauche obscurs
- * des pressions, du chantage permanent de la part de la hiérarchie
- * des salaires de misère
- * des conditions de travail déplorables
- * un manque de formation des personnels qui ne peut qu'entraîner une baisse de la qualité du Service Public d'Education
- * un avenir qui s'inscrit en quatre lettres : ANPE ou même rien du tout pour des milliers de vacataires

Pour l'ensemble des personnels,

combattre la précarité, c'est aussi défendre solidairement l'idée que tout salarié a des droits, mérite un salaire décent et un statut lui offrant un avenir professionnel.

Pour les usagers du Service Public d'Education,

combattre la précarité, c'est vouloir garantir la qualité de ce service aux usagers c'est donc réclamer de l'état, un service public où les personnels ont accès à une formation les qualifiant pour accomplir les missions pour lesquelles ils ont été recrutés, où ces mêmes personnels doivent pouvoir jouir de statuts pérennes permettant de travailler sereinement pour la réussite des élèves.

C'est pour ces raisons que les signataires de ce texte réclament l'abolition de tous les contrats précaires dans l'Education Nationale et la titularisation des personnels sur des statuts publics correspondant à leur missions.

NOM	PROFESSION et/ou fonction syndicale	Ville et Signature



LE SAVIEZ VOUS ?

dans l'Education Nationale,
un contrat précaire peut en cacher un autre !



***L'Education nationale a vu se multiplier
les types de contrats précaires,
à titre d'exemples :***

Professeurs contractuels

Recrutés sur une année scolaire ou moins, éventuellement renouvelés si l'administration en a besoin, rémunérés en fonction de leurs titres universitaires ou qualifications professionnelle
Dans l'académie de Bordeaux , seuls peuvent postuler ceux qui étaient déjà contractuels !...

Professeurs vacataires

Beaucoup moins bien lotis, leur contrat horaire ne doit pas dépasser 200H année
environ 35 euro de l'heure indépendamment des diplomes et qualifications

instituteurs suppléants éventuels de basque dans notre département sont encore
repris ou licenciés en fin d'année scolaire selon les besoins

Assistant d'Education dans le premier ou le second degré, certains avec mission d'accom-
pagnement d'enfants handicapés (les AVSI)

Contrat de travail annualisé sur la base de 1607 heures 35H 30 par semaine (pour un temps plein)
temps de formation obligatoire intégré au temps de travail rémunération calculée sur l'indice brut mini-
mum de la fonction publique de l'ordre de 1000 euro net par mois pour un temps complet. Durée
maximale 6ans

***Des contrats beaucoup moins intéressants ont vu le jour en 2007 les missions peuvent aussi
être l'accompagnement d'enfants handicapés, aide pédagogique, administrative diverses Dans
les écoles ou établissement ce sont les EVS (Emploi de Vie Scolaire, contrat aidé de
droit privé)***

Deux catégories :

CAV (contrat d'avenir)

26H /semaine de l'ordre de 800 euro net par mois ; la formation a un caractère obligatoire

CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

20H /semaine de l'ordre de 600 euro net par mois !! formation facultative

On le constate au fil des années, des « sous contrats » voient le jour et remplacent ceux qui étaient
un peu plus avantageux

**PRECAIRES, PERSONNELS, USAGERS (Parents et Elèves)
du Service Public de l'Education Nationale**

soutenez la campagne unitaire 64

intersyndicale éducation 64 :
FSU (SNUipp, SNES),
SGEN-CFDT, CNT,
FERC-CGT

PRECARITE STOP !

*Comité des précaires
de l'Education nationale 64
* FCPE 64



Une journée où les personnels précaires auraient disparu de l'Education Nationale (faute de ne pas avoir été titularisés)

Maternelle et Elémentaire :

7h30 : arrivée à la garderie. Comment ? Plus de garderie ?

Eh oui, l'accueil à la garderie est assuré par des précaires embauchés par les mairies soit sur des contrats précaires de la Fonction Publique Territoriale ou tout simplement sur des contrats aidés de droit privé

9h15 : pause pipi chez les petits avec l'aide de l'ATSEM. Comment ? Pas de pause pipi ?

Eh non, ATSEM = souvent personnels précaires de la Fonction Publique Territoriale dans les villes ou des contrats aidés de droit privé surtout dans les communes rurales

10h30 : arrivée de Théo à l'école, il est handicapé mais ses parents sont contents car Théo est considéré comme un enfant comme les autres, ayant comme les autres le droit à une scolarité en milieu ordinaire. Comment ? Théo ne peut plus venir à l'école ?

Eh non, son accueil n'est possible que grâce à la présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire. AVS = personnels précaires de la Fonction Publique d'Etat

Mais bon, la journée continue...

14h30 : arrivée à la BCD. Zut, les livres sont encore dans les cartons ! La BCD ne fonctionne plus depuis que l'Emploi de Vie Scolaire qui s'en occupait est reparti pointer au chômage.

Eh oui, EVS = personnels précaires sur contrats aidés de droit privé
.En plus, la maîtresse est très occupée, elle est aussi directrice et doit gérer les papiers depuis que l'EVS est parti.

Vivement l'entrée dans le secondaire, parce que dans le secondaire il n'y a pas de précaires !

7h30 : on lâche le grand devant le collège avant d'aller travailler.

Zut ! Collège fermé ! L'accueil n'est plus assuré depuis qu'il n'y a plus d'Assistants d'éducation
Eh oui, AED = personnels précaires

9h30 : Il a cours d'histoire ce matin. Enfin, il aurait eu cours si le vacataire qui l'assurait n'était pas arrivé au terme de ses 200 heures

Eh oui, professeurs vacataires = personnels précaires

12h00 : Chouette à la cantine, au menu, il y a des frites !

Comment ? Des sandwiches au jambon ?

Il paraît que c'est parce que les personnels de cantine sont arrivés au terme de leur CDD...

Eh oui, une partie de ces personnels sont des personnels précaires.

15h00 : Une heure d'étude. Malheureusement, les salles d'étude et d'informatique sont fermées depuis que les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques ont été renvoyés.

Eh oui, AED et AP = personnels précaires

**Est- ce juste une fiction
ou la chronique d'un futur annoncé ?
La nécessité de la titularisation de ces personnels
est-elle encore à prouver ?**

les mots pour le dire : témoignages..



EVS

Actuellement EVS, responsable d'une bibliothèque et de l'atelier informatique d'une école primaire.

La chute dans la précarité, on peut tous y être confrontés. J'en suis le témoin. Ancienne étudiante, je me bats pour avancer dans ma formation, par la biais de mon travail et surtout de ma volonté. Quand on n'a pas de bourses, on doit se débrouiller pas ses propres moyens! Parcours sans fautes jusqu'au bac, j'entre à l'Université de pau et poursuis mes études grâce à mes petits boulots jusqu'en Master 2 de Lettres. Je commence une thèse, je suis passionnée par mes études, mais la passion et la volonté ne font pas tout. Au bout d'un moment, on est usé de voir le fonctionnement de cette société, qui dit: "mais formez-vous" et quand on veut le faire: "ah mais vous n'avez pas droit au statut étudiant avec votre contrat d'avenir", "pas droit au monitorat en fac, si on n'est pas boursier", alors c'est un pack: on a tout, ou rien, pas d'entre deux.

Et en attendant, après avoir arrêté administrativement ma thèse et passé un an au RMI.....

....., on me propose un CA car on voit que j'ai une licence mention documentation et que donc, un personnel qualifié pour s'occuper d'une bibliothèque à moindre frais, c'est tout bénéfique. En attendant, ce pour quoi je me destinais est en suspend et l'envie de baisser les bras me guette tous les jours. L'inscription en fac est trop élevée, passée 28ans, on entre en formation adulte.

Je finis mon CA en juin.

Quel avenir? Baisser les bras serait du gâchis, mais comment s'en sortir

AVS

Depuis 7 ans les gens me disent que j'exerce un très beau métier. Je suis AVS et mon seul regret c'est que je n'ai pas de métier mais une fonction qui me permet de vivre en mobilhome, de ne pas avoir d'avenir professionnel auquel se raccrocher. Tous les mois je me demande comment faire pour payer mes factures, mon loyer, l'essence pour aller au travail et le plus important la nourriture. Marre de manger des pommes de terre et des pâtes tous les jours. Connaissez-vous l'expression « les fins de mois sont dures », pour moi ça commence le 10 de chaque mois.

J'ai envie d'aller au travail sans me dire que je le fais pour les beaux yeux de l'Etat et être remerciée gentiment à la fin de mon contrat. Noël approche, je reprends les vieilles traditions, je ne pourrai offrir que des billes de chocolats et une clémentine à mes proches.

J'aime ma fonction et le travail que je fais. Je sais qu'il est indispensable pour ces jeunes. Et je voudrais en faire mon métier d'avenir et non une fonction de précarité. Encore sous contrat, il me reste 2 ans, et quoi après ? Pourquoi pérenniser la fonction et pas les personnes qui ont acquis de l'expérience depuis tant d'années. Aidez-moi à ce que cette fonction devienne un vrai métier d'avenir.

MA

Madame B. maitresse auxiliaire rattachée à Saint Palais doit assurer un remplacement à Arzac (2h30 de trajet aller/retour depuis son domicile) sans indemnités pour les frais de déplacement et le temps passé.

Elle y aurait eu droit si elle avait été titulaire remplaçante : 1300 euros de moins par mois, ce qui correspond à 5 jours de déplacement effectif et 170 km par jour.

VACATAIRE

Madame L. contractuelle au chômage se voit proposer deux mois de vacation. Dilemme : travailler à perte à cause des trajets et perdre les allocations puis attendre un mois avant de se réinscrire ou rester chez elle et préparer le concours qui offre de moins en moins de postes

Madame J n'a pas de travail, même comme vacataire, car les trains ne coïncident pas avec l'emploi du temps proposé ; on lui indique que « sans voiture cela ne sera pas possible »